

*Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre*

ni même ce matin. On me l'a apportée aujourd'hui à la Chambre. Voici ce qu'elle dit:

Tout en organisant les activités de la Chambre, je n'oublie pas que les députés ne peuvent représenter efficacement leurs électeurs que s'ils ont de fréquents contacts avec eux.

Y en a-t-il qui ont cru que le gouvernement pourrait abattre un peu de besogne pendant le congé de Noël? Après tout, les ministériels bénéficient d'une rémunération supplémentaire pour accomplir ce travail. La lettre poursuit ainsi:

Si la Chambre maintient le même rythme qu'avant Noël, je crains que les députés n'aient encore moins de temps à consacrer à leurs électeurs.

**Belle façon de commencer une session!**

**M. MacEachen:** Maintenant que vous l'avez lue, vous pouvez déposer la lettre.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je voudrais déposer cette lettre. J'en ai des exemplaires ici. Malheureusement, elles ne sont pas dans les deux langues officielles, mais la teneur en serait aussi offensante dans l'une ou l'autre langue. Et voici la suite:

Comme première étape, nous devrions essayer de nous mettre d'accord sur l'adoption de 13 articles sur lesquelles la Chambre a déjà passé quelque temps.

Le leader du gouvernement à la Chambre voudrait que nous nous occupions de lieux historiques en ces temps de restrictions où, en dépit des platitudes que nous ressasse le gouvernement, les gens sont en difficulté à cause de la lutte contre l'inflation? Nous avons près de 800,000 chômeurs au pays, soit 82,000 de plus qu'en août dernier. S'agit-il d'une question dont on doit s'occuper en priorité?

La première chose que le gouvernement doit faire, c'est fixer ses priorités et, ce faisant, il découvrira peut-être d'autres questions plus appropriées que celle dont nous sommes saisis. Ce sont les administrateurs, les technocrates, les hommes et les femmes qui se vantent de pouvoir diriger l'économie, la Chambre ainsi que la vie des canadiens, tous ceux qui passent pour indispensables, qui nous ont menés au désastre économique actuel. Ce type de gestion, on le constate aujourd'hui, est tout à fait inefficace, même quand il s'agit pour le gouvernement de fixer ses priorités et de relever les défis auxquels nous faisons face. Il ne peut même pas ordonner judicieusement les priorités de la Chambre. Le partisan le plus ardent du gouvernement éprouve une certaine gêne à défendre ce qui s'est passé durant la première partie de cette session-ci et la priorité accordée à certaines mesures ministérielles désignées aujourd'hui.

● (1540)

Les Canadiens doivent savoir quelles sont les priorités du gouvernement. Rien n'indique par exemple qu'on a l'intention de présenter une mesure législative sur la liberté d'information qui devrait être la pierre angulaire, le fondement même d'une attitude plus franche du gouvernement; les honorables vis-à-vis se sont contentés de belles paroles, en dépit du fait que mon ami de Peace River (M. Baldwin) l'ait réclamée à maintes reprises.

Que la chose soit claire. La perspective de diffuser nos délibérations me semble salutaire et fascinante. En toute franchise, j'aimerais que nous diffusions tout d'abord les délibérations du comité des comptes publics qui doit examiner les sottises du gouvernement quand il étudie par exemple un rapport de l'Auditeur général. J'aurais aimé que les caméras de la télévision soient braquées sur le président du Conseil du Trésor (M. Andras) quand ce dernier tentait de justifier à la Chambre la constitution d'une commission royale chargée de

faire enquête sur une commission royale. J'aurais aimé qu'on télévisé l'intervention du ministre des Transports (M. Lang) demandant à la Chambre d'accepter une dépense de fonds publics s'élevant à \$740,000 comme juste coût de ses pérégrinations d'un bout à l'autre du pays pour répandre la bonne nouvelle. Nous pourrions tourner la scène en couleur et le surprendre en train de rougir. Ce serait magnifique de le voir avec toute l'innocence apparente d'un nouveau-né.

**Des voix: Bravo!**

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Si la diffusion est à l'ordre du jour, très bien. Mais j'espère que le gouvernement ne croit pas que les Canadiens seront dupes de cette diversion parlementaire. Ils voient le pays aller à la dérive avec la complicité d'un gouvernement qui souffre de délire politique aigu.

De toute évidence, la télévision est au fond le principal objet du débat. La télévision est un moyen d'information complexe. Elle peut à la fois faire passer les questions importantes pour des banalités et d'autre part, elle peut faire une place démesurée à l'exception qui n'a rien de représentatif. Et le prix, c'est une évaluation faussée de nos propres besoins et la confusion semée dans notre esprit en tant que consommateurs. Et pourtant, les mêmes gens qui détestent la publicité et les émissions insignifiantes prétendent que l'intrusion de la télévision dans toutes nos activités est naturelle ou inévitable. Voilà ce qui rend le débat actuel remarquable: n'était d'un certain nombre d'intéressés dans cette Chambre, on ne pourrait guère parler de débat sur la diffusion des délibérations de la Chambre. Nos mandants croient que la télédiffusion des délibérations de la Chambre est chose acquise. Ils ne sont pas pour ou contre, ils veulent seulement regarder les débats télévisés—et bon nombre d'entre nous comptent que, peu après l'inauguration de ce service, ils fermeront l'appareil. A mon avis, c'est tout autant le sentiment de l'inévitabilité de cet événement que les arguments, aussi décisifs soient-ils qui amèneront la diffusion des débats de la Chambre.

Malgré un nombre considérable de réserves, que mes partisans et moi ne manquerons pas d'inscrire au compte rendu, nous appuierons l'objet principal de cette motion. En réalité, il est difficile de nier que la population a le droit de voir et d'entendre ce qui se passe au Parlement. Mais la radiodiffusion des débats suscite ici et ailleurs de graves réserves, dont je compte exprimer certaines sous forme d'amendement. En particulier, nous nous élevons avec véhémence contre la manière dont cette radiodiffusion est proposée. Cette motion constitue en définitive une proposition à adopter ou à rejeter en bloc, et nous savons que ce sont là les instructions qui ont été données à ceux d'en face.

Deux questions fondamentales se posent. Premièrement, si les délibérations de la Chambre sont radiodiffusées, de quelle manière le seront-elles et comment évaluera-t-on le degré de réussite de cette innovation? Deuxièmement, quelles seront les conséquences de l'accueil, dans une enceinte conçue principalement pour l'étude approfondie de questions détaillées et complexes, d'un médium dont on attend d'abord qu'il divertisse? Je tiens à commencer par la deuxième question. Il convient de se demander si les caméras donneront une image fidèle du déroulement des délibérations à la Chambre en raison de leur aspect sélectif. Il arrive, malgré le Règlement, que plusieurs personnes parlent en même temps ou essaient d'attirer l'attention de l'Orateur d'une manière peu élégante. M. Ward,